



Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20260630-CCPL_2026_147-DE

PROJET PÉDAGOGIQUE

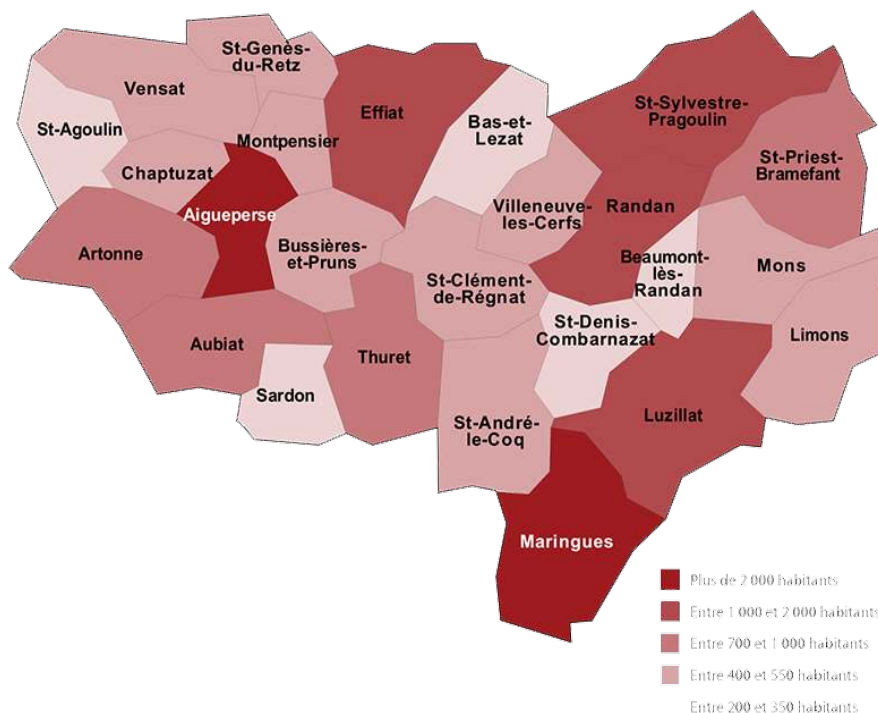


Ecole de musique Plaine Limagne



PRÉAMBULE

Ce projet pédagogique est un document d'orientation destiné aux élus, aux enseignants, aux partenaires, aux élèves et à leurs familles. Il définit l'identité de l'établissement, dont l'objectif principal est le développement de l'enseignement musical et le soutien à la pratique instrumentale amateur. Il prend en considération les réalités sociologiques, économiques et culturelles du territoire, ainsi que l'activité des différents acteurs et partenaires potentiels, en particulier les établissements scolaires et les formations musicales associatives. Ce projet a pour but de fixer le cadre des enseignements et du fonctionnement de l'école de musique communautaire, tout en mettant en adéquation le schéma départemental de l'enseignement musical avec les spécificités de notre territoire.



INTRODUCTION

La Communauté de Communes Plaine Limagne regroupe 25 communes, s'étend sur 353 km², et rassemble environ 21500 habitants. Sensible au développement et à l'équipement des services à la population, Plaine Limagne a repris la gestion de l'école de musique en septembre 2025, jusqu'alors associative.

L'Ecole de Musique Plaine Limagne (**EMPL**) dispense ses enseignements sur le territoire administratif de Plaine Limagne. Elle a pour vocation de promouvoir l'accès à la pratique musicale auprès d'un public diversifié par ses motivations, son âge et son environnement culturel. Afin d'atteindre cet objectif, l'établissement structure son action autour de cinq missions fondamentales :

- ❖ Encourager la découverte et l'initiation à la musique ;
- ❖ Assurer la formation à une pratique musicale technique et théorique, conduisant chaque élève vers l'autonomie ;
- ❖ Développer et valoriser la pratique amateur ;
- ❖ Promouvoir la musique d'ensemble ;
- ❖ Participer à l'animation culturelle sur le territoire de Plaine Limagne

L'offre de formation, accessible aux enfants comme aux adultes, s'articule autour de trois piliers complémentaires : la formation musicale générale, les techniques instrumentales et la pratique collective.

L'EMPL porte ainsi en elle des responsabilités sociales, artistiques et pédagogiques en permettant au plus grand nombre d'acquérir une culture artistique et de développer une pratique collective et/ou individuelle de manière autonome. L'EMPL participe également activement au rayonnement de la culture sur le territoire.

METHODES

L'établissement élargit son action en direction de publics variés grâce à plusieurs leviers opérationnels :

- ❖ **Les interventions en milieu scolaire** : des actions régulières de sensibilisation ciblent le jeune public au cœur de leur parcours éducatif ;
- ❖ **La flexibilité des parcours** : les différentes formules d'enseignement s'adaptent aux attentes et aux profils de chaque usager ;
- ❖ **L'accessibilité tarifaire** : l'application d'une grille tarifaire indexée sur le quotient familial garantit l'accès aux cours de manière équitable pour tous ;
- ❖ **Le maillage territorial** : l'implantation des cours sur les trois pôles de service du territoire assure une proximité géographique essentielle pour un territoire étendu ;
- ❖ **La programmation artistique** : les manifestations publiques valorisent les compétences acquises par les élèves, les placent en situation d'acteurs de leur territoire et suscitent de nouvelles vocations ;
- ❖ **La communication institutionnelle** : l'appui des services de Plaine Limagne offre une visibilité optimale aux événements ainsi qu'aux campagnes d'inscription ;
- ❖ **La valorisation des cursus** : la perspective de l'obtention de diplômes reconnus (attestation d'études musicales et brevet d'études musicales) constitue un facteur de motivation et de rigueur pour les élèves.

DISCIPLINES

Les disciplines enseignées à l'EMPL, classées par unités de valeur (UV) sont les suivantes :

- ❖ UV pour la formation musicale :
 - Cycle d'initiation (avec « Découverte » en option)
 - Formation musicale sur les 2 cycles
- ❖ UV pour les techniques instrumentales :
 - Bois : clarinette, flûte traversière, saxophone
 - Cuivres : cor d'harmonie, trombone, trompette, tuba
 - Percussions : batterie
 - Instruments polyphoniques : accordéon, guitare, piano
- ❖ UV pour les pratiques collectives :
 - Orchestre junior
 - Chorale d'enfants
 - Atelier de musiques actuelles
 - Atelier rock

- ❖ Ensembles associatifs conventionnés :
 - Société Lyrique d'Aigueperse
 - Eveil Randannais
 - Les Enfants de la Limagne
 - Chorale adulte « Nomad' »



Les études au sein de l'EMPL s'inscrivent en stricte conformité avec les orientations du schéma départemental :

- ❖ Le cycle d'initiation : accessible dès la grande section de maternelle et le cours préparatoire ;
- ❖ Le cycle 1 : accessible dès la classe de CE1 (durée de 3 à 5 ans) ;
- ❖ Le cycle 2 : accessible après la validation du cycle 1 (durée de 3 à 5 ans).

La flexibilité du cursus permet à chaque usager d'évoluer selon son rythme d'apprentissage et ses disponibilités. La validation de l'ensemble des unités de valeur (UV) du cycle 1 donne lieu à la délivrance de l'Attestation d'Études Musicales (AEM). Le cycle 2 est quant à lui sanctionné par le Brevet d'Études Musicales (BEM), organisé à l'échelle départementale.

Les enseignements sont organisés comme suit :

Niveaux		Formation musicale	+	Technique instrumentale	+	Pratique collective
Cycle d'initiation GS et CP		45 mn		Découverte		Sur décision du conseil pédagogique
Cycle 1	1 Dès le CE1	1h	Possible en suivant le cours de FM1 selon l'âge de l'élève			Chorale enfants - 1h Chorale adultes - 2h
	2		30 min			Chorale enfants - 1h Chorale adultes - 2h Orchestre junior - 1h Musique actuelle - 1h
	3					
	4 					
Cycle 2	5		45 min			Chorale enfants - 1h Chorale adultes - 2h Orchestre junior - 1h Musique actuelle - 1h Orchestre associatif - 1 à 2h
	6					
	7					
	8 					

❖ Cycle d'initiation

Accessible dès la grande section, le cycle d'initiation permet une découverte sensorielle à la musique, une première approche technique, et la découverte de tous les instruments enseignés à l'EMPL. Il peut durer un ou deux ans.

Il est généralement suivi en parallèle de l'option « Découverte » pour aider les jeunes à choisir leur instrument de musique de prédilection auprès des professeurs spécialistes de l'école de musique.

❖ Découverte

« Découverte » permet en effet de parcourir les différentes classes d'instrument proposées par l'établissement, tout en faisant connaissance avec l'ensemble du corps professoral, sous forme de rendez-vous ponctuel. Cela évite de se dévouer corps et âme sur un instrument inconnu auprès d'un professeur inconnu ! Pour inciter les familles à planifier un parcours le plus complet et hétéroclite possible, une fiche leur est communiquée avec les coordonnées des professeurs, sur laquelle figure aussi un nombre limité de cours par instrument. Sur une année scolaire, l'option « Découverte » permet plus d'une vingtaine de rencontres auprès des professeurs spécialistes dans leur discipline.

❖ Formation musicale

La formation musicale, dont l'essentiel est consacré au solfège et à la formation de l'oreille, est un tronc commun obligatoire pour accéder à l'étude d'une technique instrumentale, ainsi qu'au parcours diplômant. Elle peut en revanche être suivie seule, sans étude de technique instrumentale.

❖ Technique instrumentale

La liste des disciplines enseignées à l'école de musique est arrêtée par le Conseil communautaire, sur proposition du directeur de l'EMPL. Ces cours sont traditionnellement des cours particuliers, mais peuvent évoluer selon la pédagogie de l'enseignant. Leur durée est de 30 minutes jusqu'au niveau 1 du cycle 2, puis passe à 45 minutes pour les niveaux supérieurs. Cependant, l'équipe pédagogique se laisse la possibilité de mutualiser 2 cours pour dispenser le double de temps à 2 étudiants en simultané, lorsque cela est possible et pertinent. Libre choix est laissé aux professeurs dans leurs pédagogies et organisations.

❖ Pratique collective

La pratique collective, vocale ou instrumentale, constitue un élément important de l'apprentissage. La plupart des projets de l'école sont réalisés par ces ensembles musicaux. En début de cycle 1, les élèves sont orientés vers la chorale enfants. Dès que le niveau de l'élève est validé par l'équipe pédagogique, il pourra intégrer l'une des autres pratiques collectives, proposées par l'EMPL ou les associations partenaires conventionnées.

LES LOCAUX

L'EMPL ne dispose pas de locaux propres mais s'appuie sur des infrastructures mutualisées entre l'intercommunalité et les communes membres. Les locaux mis à disposition se répartissent ainsi :

- **Aigueperse**
 - Saint-Exupéry (Plaine Limagne)
 - Maison Nord Limagne (Plaine Limagne)
 - Salles 3 et 6 de la mairie (Commune d'Aigueperse)
 - Salle de conférence – 1^{er} étage (Commune d'Aigueperse)
- **Maringues**

- Maison de l'enfance-jeunesse (Plaine Limagne)
- 2 salles de la maison des associations (Commune de Maringues)
- Salle Alberte Fouilloux (Commune de Maringues)
- **Randan :**
 - 3 salles de l'école de musique (Commune de Randan)

Plusieurs salles sont mutualisées avec la *Société Lyrique d'Aigueperse*, *Les Enfants de la Limagne*, *l'Randannais* et la chorale *Nomad'*.

ÉQUIPEMENTS

✓ Logiciels de gestion et d'inscriptions

La gestion administrative et pédagogique de l'établissement est rationalisée par l'utilisation de la suite logicielle Abelium (modules Domino et Lasido), indispensable pour le suivi des dossiers, la planification des enseignements et la gestion des évaluations.

Les démarches de scolarité sont dématérialisées : <https://plainelimagne.portail-familles.app/>

- **Les réinscriptions (anciens élèves)** : s'effectuent prioritairement via le Portail des familles du 8 juin au 8 juillet de chaque année ;
- **Les pré-inscriptions (nouveaux élèves)** : sont ouvertes du 8 août au 8 septembre. Les demandes sont traitées par ordre chronologique d'arrivée, dans la limite des places disponibles, l'école restant ouverte aux résidents extérieurs à Plaine Limagne.

La communication des activités et de l'actualité de l'établissement est relayée par un espace internet dédié sur le site institutionnel de la collectivité.

✓ Équipements matériels

- ❖ Sur le plan matériel, la collectivité s'attache à renouveler régulièrement les supports pédagogiques (ouvrages, partitions, parcs instrumentaux d'initiation) et à doter les salles de dispositifs adaptés (pianos, systèmes de diffusion audio, tableaux de portée, équipements de musiques actuelles).
- ❖ Formation musicale : partitions, méthodes, répertoire, chants... représente des ouvrages et supports pédagogiques qui sont amenés à être renouvelés. En plus de ces supports papier, l'enseignant sollicite souvent un piano, des enceintes, un tableau de portée et un logiciel d'édition de partitions. Pour le niveau initiation, notre plus jeune public apprécie l'utilisation de petites percussions et divers accessoires musicaux.
- ❖ Technique instrumentale : l'instrument de musique étant souvent à la charge de l'élève, il suffit généralement d'un pupitre et du matériel nécessaire pour la diffusion de musiques. Mais là encore, il en dépendra de l'instrument enseigné. Le piano, la batterie, les musiques actuelles... sont des classes ayant besoin d'instruments et matériels spécifiques ne pouvant pas être transportés au quotidien.
- ❖ Pratiques collectives : les divers ensembles proposés par l'EMPL ont besoin d'un grand espace dédié pour y accueillir un public nombreux qui utilisera chaises, pupitres, et matériel de percussions varié selon le projet.

ÉVALUATIONS

Le cadre des évaluations est placé sous la responsabilité du directeur de l'établissement, en lien avec le conseil pédagogique :

- **Formation musicale, pratique collective et déchiffrage** : l'évaluation s'effectue sous la forme d'un contrôle continu tout au long de l'année. Le passage de cycle ou l'obtention de l'attestation finale repose sur l'appréciation globale formulée par le conseil pédagogique ;
- **Technique instrumentale** : un examen de fin d'année, devant un jury présidé par le directeur de l'EMPL, valide les compétences techniques de l'élève. En cas de non-validation ou d'absence justifiée, l'élève conserve l'opportunité de se présenter à la session de l'année suivante ;
- **Brevet d'études musicales (BEM)** : l'accès à cet examen départemental nécessite une validation préalable de l'ensemble du cursus par le conseil pédagogique, selon les modalités définies par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Les objectifs de l'EMPL sont multiples et dépassent la seule portée artistique.

Objectifs techniques

❖ Développer une pratique instrumentale et/ou vocale

- Acquisition progressive des techniques propres à chaque instrument (posture, geste, son, justesse)
- Construction d'un répertoire varié (classique, traditionnel, musiques actuelles) adapté au niveau et aux goûts de l'élève
- Développement de l'autonomie dans le travail personnel (apprendre à apprendre, à s'écouter, à se corriger)

❖ Favoriser la pratique collective comme pilier de l'apprentissage

- Intégration rapide dans un ensemble (orchestre, chorale, atelier, groupe de musiques actuelles), même pour les débutants
- Apprentissage de l'écoute mutuelle, de l'ajustement rythmique et harmonique avec les autres
- Valorisation de la pratique collective comme moteur de motivation, particulièrement importante en milieu rural où l'isolement individuel des élèves (peu de pairs dans son village) doit être compensé par des temps de regroupement

❖ Construire une culture musicale globale

- Formation musicale (rythme, théorie, lecture) reliée concrètement à la pratique instrumentale, pas enseignée de façon abstraite
- Sensibilisation à l'écoute active : histoire de la musique, esthétiques variées, concerts
- Découverte et valorisation des musiques et instruments traditionnels du territoire (transmission patrimoniale locale)

Objectifs éducatifs et personnels

❖ Développer l'autonomie et la persévérance

- Apprentissage du travail régulier et de la patience face à la difficulté technique
- Responsabilisation progressive (gestion de son instrument, de son matériel, de son temps de pratique)
- Droit à l'erreur valorisé comme partie intégrante de l'apprentissage

❖ Renforcer la confiance en soi

- Multiplication des occasions de se produire devant un public, même modeste (auditions de classe, petits concerts de village)

- Valorisation des progrès individuels plutôt que la seule comparaison entre élèves
- Adaptation du niveau d'exigence aux capacités et au rythme de chacun, sans logique de sélection précoce

❖ **Développer des compétences mobilisables au-delà de la musique**

- Concentration, mémorisation, sens de l'organisation
- Travail en équipe, gestion du trac, prise de parole/de scène
- Sensibilité artistique transférable à d'autres apprentissages scolaires

Objectifs sociaux et territoriaux

❖ **Favoriser le lien social et l'intergénérationnel**

- Ateliers ou ensembles mêlant enfants, ados, adultes et seniors
- Implication des familles dans la vie de l'école (bénévolat, événements, covoiturage)
- Lutte contre l'isolement, enjeu fort en milieu rural, via les temps de pratique collective et les sorties communes

❖ **Garantir l'égalité d'accès**

- Réduction des inégalités liées à la distance (antennes décentralisées, cours itinérants, horaires adaptés aux contraintes de transport)
- Tarification adaptée aux revenus des familles rurales (quotient familial, dégressivité selon le nombre d'enfants inscrits)
- Attention particulière aux familles éloignées des pratiques culturelles institutionnelles

❖ **Ancrer l'école dans le territoire**

- Participation active aux événements de la commune (fêtes, commémorations, marchés)
- Collaboration avec les écoles primaires et collèges du secteur (interventions, classes à horaires aménagés)
- Contribution à l'attractivité et au dynamisme du territoire rural (argument souvent mobilisé auprès des élus pour le financement)

INDICATEURS D'EVALUATION

Objectifs techniques

Indicateur	Type	Outil
Taux d'élèves intégrant un ensemble collectif dans l'année (orchestre, atelier, chorale)	Quantitatif	Registres pédagogiques
Nombre moyen de morceaux/répertoire travaillés par élève et par an	Quantitatif	Cahiers de suivi des professeurs
Taux de présence aux cours de formation musicale	Quantitatif	Feuilles de présence
Nombre d'auditions/concerts organisés dans l'année	Quantitatif	Calendrier annuel
Progression technique perçue par l'enseignant (grille d'évaluation interne, non sélective)	Qualitatif	Bilan semestriel par professeur
Part du répertoire local/traditionnel intégré dans les programmes	Qualitatif	Relevé des répertoires enseignés

Objectifs éducatifs et personnels

Indicateur	Type	Outil
Taux de réinscription d'une année sur l'autre (fidélisation = signe de motivation)	Quantitatif	Fichier inscriptions

Indicateur	Type	Outil
Taux d'abandon en cours d'année et ses motifs	Quantitatif	Suivi administratif + entretiens de sortie
Nombre d'élèves se produisant en public au moins une fois dans l'année	Quantitatif	Registre des prestations
Niveau de confiance en soi perçu (auto-évaluation simple, ex. petit questionnaire annuel)	Qualitatif	Questionnaire élèves/parents
Évolution de l'autonomie dans le travail personnel, observée par l'enseignant	Qualitatif	Bilan pédagogique annuel

Objectifs sociaux et territoriaux

Indicateur	Type	Outil
Nombre de communes du territoire représentées parmi les élèves inscrits	Quantitatif	Fichier inscriptions (adresses)
Part des élèves bénéficiant d'une tarification sociale/dégressive	Quantitatif	Données administratives
Nombre d'ateliers ou ensembles intergénérationnels actifs	Quantitatif	Organisation pédagogique annuelle
Nombre de concerts ou interventions décentralisés dans les villages	Quantitatif	Calendrier des actions culturelles
Distance moyenne domicile-école des élèves inscrits (indicateur de couverture territoriale)	Quantitatif	Fichier inscriptions
Niveau de satisfaction des familles quant à l'accessibilité (horaires, transport, antennes)	Qualitatif	Enquête annuelle auprès des familles
Perception de l'école comme lieu de lien social par les habitants	Qualitatif	Enquête ou retours informels (mairie, partenaires)